

Décision

Générale

colonial

Décision n° 573 du 19 mai 1961 :

n° 573

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à «La Milesse» (Sarthe) est accordée à M. Grout Michel, instituteur de 3e classe (indice net 280 – groupe III). M. Grout Michel qui voyagera accompagné de ses trois enfants (Philippe 8 ans, Dominique 6 ans et Anne 7 mois) quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé M. Grout Michel regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le budget local, exercice 1961.